

RÈGLEMENT OFFICIEL 2026

Règlement des foulées des pères et mères Noël Briss déco à Essey-Les-Nancy

Je reconnais et accepte que par le seul fait de mon inscription, je m'engage à me soumettre à l'ensemble du dispositif du règlement de l'épreuve « foulées des pères et mères Noël BRISS DECO »

Article 1 – Organisation

Les foulées des pères et mères Noël sont organisées par l'association Sport Concept 54 et se déroulera le 13 décembre 2026 à Essey-Les-Nancy

Cette manifestation est une course à pied ouverte aux participants répondant aux conditions définies dans le présent règlement.

Elle a pour objectif de promouvoir la pratique de la course à pied, de favoriser la convivialité et de transmettre les valeurs du sport, notamment le respect, le fair-play et le dépassement de soi.

Article 2 – Les épreuves

Heure*	Épreuve	Distance	Tarif**	Chronométrage	Années
9h25	Course des AS	5km	13€	Oui	2013 et avant
9h35	Course populaire	5km	11€	Non	2013 et avant
11h15	Footing des lutins 2014 à 2017	1100m	3€	Oui	Entre 2014 et 2017
11h30	Footing des lutins 2018 à 2020	700m	3€	Non	Entre 2018 et 2020
11h45	Footing des lutins 2021 et après	300m	3€	Non	2021 et après

*Les horaires sont susceptibles d'être modifié par l'organisation pour des raisons de réglementation ou de circonstances indépendantes de sa volonté.

** une augmentation de 2€ sera appliqué à toutes inscriptions sur place (sous réserve des places disponible voir article 4)

Article 3 – Condition de participation

La participation est ouverte aux athlètes appartenant aux catégories autorisées par le règlement fédéral en vigueur.

Pour la course des AS

Conformément à la réglementation applicable, les participants devront présenter :

- Une licence FFA en cours de validité permettant la compétition ;
- Ou un justificatif de santé conforme à la réglementation en vigueur (Parcours de Prévention Santé – PPS ou dispositif réglementaire applicable à la date de l'épreuve).

Les participants étrangers devront satisfaire aux obligations réglementaires françaises.

Aucune inscription ne sera validée sans justificatif conforme.

Pour les enfants, une licence ou une autorisation parentale sera demander lors de l'inscription.

Article 4 – Inscription

Les inscriptions s'effectuent en ligne sur le site de la société Chronopro : <https://www.chronopro.net>

La date limites des inscriptions en ligne est fixée au jeudi 10 décembre 2026

Article 5 – Limites de participation

Afin de garantir la sécurité des participants et le bon déroulement de la manifestation, des limites d'inscription sont fixées.

- Course des AS : 1000 personnes maximum
- Course populaire : 500 personnes maximum
- Footing des lutins : 150 participants maximum par course

Une fois la limite atteint, aucune nouvelle inscription ne pourra être accepté sur l'épreuve concernée, sauf décision exceptionnelle de l'organisation.

Article 5.1 Limites de temps

Pour des questions de sécurité et d'organisation du 5km de la course des AS, le chronomètre final ne peut pas excéder les 40 minimum

Si vous visez un chronomètre au dessus de ces 40 minutes nous vous invitons à vous inscrire sur la course de 5km populaire

Article 6 – Retrait des dossards

Le retrait des dossards aura lieu :

Le vendredi 11 décembre 2026 de 16h30 à 19h chez Intermarché à SEICHAMPS

Le samedi 12 décembre 2026 de 14h à 18h à la Salle du Parc Maringer d'Essey-les-Nancy

Dimanche 13 décembre 2026 à partir de 8h à la Salle du Parc Maringer d'Essey-les-Nancy

Les participants devront se présenter avec les éléments nécessaires à l'identification et à la validation de leur inscription. L'organisation pourra demander la présentation d'une pièce d'identité et/ou de tout justificatif nécessaire à la participation.

Article 6 – Départ, temps limites

Le départ à lieu devant le magasin Lidl pour la course des AS et la course populaire.

Tout les départ sont données dans le sas de départ, derrière la ligne de départ l'emplacement est LIBRE

Les participants sont invités à se ranger derrière la ligne de départ 5 minutes avant

ATTENTION l'accès à la zone de départ ne sera autorisé qu'aux participants en tenues officielle et munie d'un dossard.

Footing des lutins :

Les parents accompagnateurs (non-inscrit) sont invités à se tenir en retrait afin d'éviter les chutes dues aux bousculades

Article 7 – Chronométrage

Le chronométrage est réalisé par la société CHRONOPRO sur la course des AS

Dans le cas où un concurrent franchi la ligne d'arrivée sans dossard clairement visible devant, il ne pourra être classé.

Le dossard ne doit ni être ni coupé, ni plié les sponsors ne peuvent être cachés sous peine de disqualification

Tout participant qui abandonne doit remettre son dossard à l'arrivé.

Article 8 – Éthique

Les concurrents doivent avoir une tenue correcte avant, pendant et après les épreuves.

Les concurrents doivent faire des preuves de sportivité de respect et de courtoisie envers les autres concurrents, organisateurs, bénévoles, et les spectateurs.

Les concurrents prendront toutes les dispositions pour ne pas dégrader l'environnement du site de la manifestation.

À ce titre, tout abandon de matériel (nourriture, bouteille, bidon, tenue, lunette...), de déchets et emballages divers hors des zones de propreté à cet effet est interdit.

Article 9 – Assurance – sécurité

L'organisateur rappelle qu'il ne force pas la main des sportifs ou participants qui s'inscrivent à l'épreuve et décline toutes responsabilités pour les vols et accidents immédiats ou futurs.

L'organisation s'engage à mettre tout en œuvre pour garantir la sécurité des participants. En cas de non-respect du règlement et en cas d'accident, la responsabilité des organisations ne pourra pas être engagée.

RAVITAILLEMENT

- À l'arrivé : 1 poste de ravitaillement : liquide et solide

Article 10 – Annulation

ATTENTION ce point est important

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des concurrents l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les circonstances puissent prétendre à quelconque remboursement ou dédommagement.

En cas d'annulation administrative par la préfecture (État d'urgence ou Vigipirate renforcé par exemple) ou toutes autre autorité, aucun remboursement ni dédommagement ne sera effectué

Pas de remboursement des droits d'inscription en cas de défection du participant.

Article 11 – Droit à l'image

Par sa participation aux foulées des Pères et Mères Noël d'Essey-Lès-Nancy, chaque concurrent autorise expressément l'organisation (ou ses ayants droit) tels que partenaire ou médias, à utiliser et/ou reproduire ou faire reproduire les images fixes ou audiovisuelles, son nom, son image, sa voix ou sa prestation sportive, sur tous les supports, y compris documents promotionnels et/ou publicitaires pour la durée la plus longue prévu par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongation éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Merci de votre attention et bonne course à tous et à toutes